

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes@bbox.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTS : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, , M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine

EXCUSE ET REPRESENTÉ : M. BLANCHON Pierre-François (pouvoir à M. TOINON Daniel). Mme THEVENON NICOLI Blandine (pouvoir à M. TOINON Alain). M. GARNIER Philippe (pouvoir à M. DUMONT François).

SECRETAIRE : MME PENVEN-DE-MARI MARIE-HELENE.

AJOUT POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision Modificative n°3 : Budget Général – Informatique Mairie
- Attribution du Marché de travaux de Voirie Communale 2017

Monsieur le Maire propose de les soumettre au Conseil du jour. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents ces ajouts à l'ordre du jour.

1. **DELIBERATIONS**

1.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENT D'ENTRETIEN.

Monsieur le Maire rappelle la prestation de mise à disposition d'un agent d'entretien par le Groupement d'Employeurs du Lyonnais et du Forez (GELF) par convention en date du 22 novembre 2016. Cette convention prend fin le 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la rémunération brute horaire de Mme Mireille THIVILLIER, salariée du GELF mise à disposition sur notre commune, a augmentée au 1^{er} juillet 2017 en raison de son ancienneté. Il précise que son salaire horaire brut doit passer à 10.43€/h (10.23€/ h actuellement) soit un coût pour notre commune de 17.62€/h (10.43€*1.69).

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la modification de cette convention.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la modification de ladite convention,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes.

1.2 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2016/11.06 du 10 novembre 2016 relative à la redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques. Il indique que cette délibération prévoyait, dans le cadre de la prescription de 5 ans et l'article 2224 du code civil, la réclamation à Orange des arriérés de permissions de voirie consenties ces dernières années à l'opérateur.

Monsieur le Maire indique que le montant demandé par la commune pour les années 2012, 2013 et 2014 est excédentaire car Orange disposait de 200m d'artères aériennes en moins qu'actuellement (13.407 km à la place de 13.677 km artères aériennes actuellement).

De ce fait, Monsieur le Maire expose la nécessité d'ajustements de crédits sur le budget général de la commune.

Il informe que le chapitre 67 (article 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)) n'est pas suffisamment approvisionné, il propose la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	Article	opération	MONTANT
D. Fonction nement	11	615232		- 2989 €
D. Fonction nement	67	673		+ 2989 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de décision modificative

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour donner suite à cette décision.

1.3 CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DE LOCALISATION DISTANTE SUR UN TERRAIN DE LA COMMUNE DE MARINGES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la société Free d'installer une armoire de localisation distante sur la parcelle AE 128 à l'arrière du jardin public pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux.

Le projet prévoit l'installation d'une armoire technique (H :1.47m, l :1.30m et profondeur :0.70m) destinée à recevoir des équipements actifs FREE sur la commune de Maringes. Elle serait installée dans le jardin public contre le mur sur la parcelle privée AE 128 appartenant à la commune de Maringes.

Monsieur le Maire explique qu'en contrepartie de la mise à disposition de ce terrain, la commune percevra de l'opérateur une redevance annuelle de 25.37 € par m2 au sol durant toute la durée de la convention.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention devant intervenir entre la société Free et la commune de Maringes.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention,

DONNE son accord pour l'implantation d'une armoire de localisation distante sur la parcelle AE128 commune de Maringes,

APPROUVE le principe et les termes de la présente convention pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement par période de trois années.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaire à son exécution.

1.4 ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE – REHABILITATION MAIRIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de souscrire à une assurance dommage ouvrage pour le chantier de réhabilitation de la mairie.

La souscription d'une assurance dommages ouvrage a pour objet d'intervenir en préfinancement des dommages de la nature décennale. Elle permet de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre une décision de justice statuant sur les responsabilités de chacun. Par la suite, l'assureur de dommages fait jouer l'assurance en responsabilité obligatoire, afin de recouvrer l'indemnité versée au maître d'ouvrage, en fonction des responsabilités incombant à chaque constructeur qui a contribué à l'acte de construire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de Groupama Auvergne Rhône Alpes concernant la réhabilitation de la Mairie pour un montant de 4721 €HT soit 5150 €TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT la proposition d'assurance dommages ouvrage de la société Groupama pour un montant de 4721 €HT soit 5150 €TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour donner suite à cette décision.

1.5 DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une nécessité d'ajustement de crédit sur le budget général de la commune. Il informe que l'opération 117- Informatique Mairie n'est pas assez approvisionnée et propose de l'approvisionner par virement de crédit de l'opération 86- réhabilitation et extension de la Mairie.

En effet, la date d'effet du nouveau contrat informatique Horizon cloud de Mairistem est le 01 juillet 2017. La première facture correspondant à la première année d'utilisation prend donc

en considération le 1^{er} semestre 2018, ce qui explique le montant de la facture supérieure à ce qui a été provisionné sur le budget primitif 2017.

Il propose la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	Article	opération	MONTANT
D. Investissement		2313	86	- 300 €
D. Investissement		2051	117	+300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de décision modificative n°3

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour donner suite à cette décision.

1.6 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2016/12.06 proposant de réaménager la voie communale de la changayère (voie n°10).

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée le 31 juillet 2017 dans le cadre du programme Voirie communale 2017.

3 entreprises ont été consultées.

La commission d'appel d'offre a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le dossier de consultation, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celle du prestataire suivant :

EIFFAGE ROUTE CENTRE EST Etablissement Loire Auvergne

Rue François Coli BP 96 42162 ANDREZIEUX BOUTHEON

Pour un montant de 32 188.25 € HT pour la tranche ferme soit un montant de 16094.13 €HT incombant à la commune de Maringes (route mitoyenne avec la commune de Virigneux).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

RETIENT l'offre de l'Etablissement

EIFFAGE ROUTE CENTRE EST Etablissement Loire Auvergne

Rue François Coli BP 96 42162 ANDREZIEUX BOUTHEON

Pour un montant de 16094.13 €HT

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION BATIMENT

Alain Toinon informe l'assemblée de l'élaboration des plans de la salle du jardin public, de la salle paroissiale et de la salle d'animation rurale dans l'optique des futurs travaux relatifs à l'accessibilité. Il informe également du déménagement des affaires qui étaient stockées dans le bâtiment de la future mairie afin que les travaux de celui-ci puissent débuter en septembre.

COMMISSION VOIRIE

Bernard Crozier informe l'assemblée des réunions tenues durant les vacances d'été.
Réunion classement de voirie : afin de déterminer quelles voies pourraient passer communales et selon quels critères.
Réunion Assainissement : En vue du transfert de compétence à la communauté de commune, la commission a repris l'ensemble des documents assainissement dont dispose la mairie afin d'y répertorier les plans et divers documents.

3. RAPPORT DES DELEGATIONS EXTERNES

Office du tourisme :

Rappel : les répétitions des chorales « Choralia » se dérouleront dans les salles communales le 18 novembre prochain.

Eco Habitat :

Jean-Pierre Bouquet donne un compte-rendu de la réunion « Transition énergétique » avec Monsieur Chaverot et Monsieur Garnier qui présentait le résultat des missions de 2 stagiaires :

- Climat air énergie territoriale.
- Bâtiment CCMDL.
- Technique du développement durable.

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Les collectivités sont incitées à développer ce plan pour mener une politique climatique et énergétique locale. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. A partir de 2017, il sera porté par les intercommunalités de plus de 20.000 habitants, afin d'éviter les chevauchements territoriaux.

Le développement durable :

- Recenser les projets pour diminuer les polluants : l'ADEME pourra financer une partie de ces projets.
- Sensibiliser les enfants en organisant des randonnées pour récupérer les objets laissés dans la nature et les recycler.

Il est demandé également aux mairies de transmettre aux pétitionnaires de permis de construire les coordonnées de Parc Eco Habitat (panneaux solaires,...).

Jury 4 cantons :

Le jury a donné une bonne appréciation du fleurissement de notre village. L'ensemble du Conseil municipal en profite pour remercier vivement toutes les bénévoles qui ont assuré l'arrosage des plantes durant les congés annuels de notre employé communal.

4. QUESTIONS DIVERSES

Classe en 7 : le samedi 30 septembre :

La municipalité offre l'apéritif à l'ensemble de la population à l'occasion du banquet des classes en 7. Rendez-vous à 12h sous le préau de l'école Les Blés.

Journée du Patrimoine :

Le Conseil Municipal rappelle que notre village participe à cette manifestation :

Vendredi 15 septembre à 20h 30 à la salle d'animation rurale de Maringes : Diffusion du DVD « l'histoire de la facture d'orgue ». Il s'agit de la présentation de la biographie d'Athanase Dunand, célèbre facteur d'orgue lyonnais.

Des expositions permanentes sur l'histoire des églises de la trentaine des villages participants dont celle de Maringes ou vous trouverez des réponses au jeu "La solution se trouve dans l'église"

A cette occasion, la chapelle et l'église de Maringes resteront ouvertes au public la journée du 17 septembre.

Retrouvez tout le programme de cette manifestation en cliquant sur le lien suivant :

<http://patrimoineethistoiredechazellessurlyon.fr/wp/?p=5512>

Droit de préemption urbain pour la maison Forestier :

France domaine a refusé la proposition de la mairie de Maringes. Le bien est en cours d'expertise sur Saint-Etienne et fera l'objet d'une contre-proposition.

Mur du cimetière :

Le mur en pisé d'une longueur de 80m est enduit au ciment, ce qui empêche de voir l'état du mur en dessous. Monsieur le Maire va contacter un expert en pisé.

THD :

Le déploiement du très haut débit a pris 6 mois de retard : des communes ne sont pas encore câblées, pour d'autres, le raccordement est presque terminé.

En ce qui concerne Maringes/ Viricelles et Virigneux dont le point de mutualisation est Maringes, ils vérifient informatiquement ce qui a été fait avec le recollement transmis par les entreprises puis ils procéderont aux vérifications sur le terrain.

Une réunion à destination de la population sera tenue fin octobre début novembre afin d'informer des démarches à suivre pour le raccordement des particuliers.

Prochaines réunions des commissions :

14/09 à 10h : réunion démarrage chantier

19/09 à 20h : réunion bâtiment

13/09 à 20h : réunion voirie

13/09 à 9h : réunion avec l'entreprise Lacassagne pour voirie.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 05 octobre 2017 à 20h30.

Jeudi 09 novembre 2017 à 20h30

Jeudi 07 décembre 2017 à 20h30

Jeudi 11 janvier 2018 à 20h30